



RAPPORT D'ACTIVITES

Année 2025



Périmètre d'intervention



Depuis le 1^{er} janvier 2017, le PETR - UCCSA - UCCSA compte 2 EPCI :

- Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (55 209 habitants)
- Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne (15 617 habitants)

En 2025, 108 communes sont présentes sur le territoire du PETR - UCCSA-UCCSA pour 70 826 habitants (RGP 2022).

C'est quoi le PETR - UCCSA ?

Le **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne** regroupe la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) et la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne (C4). Il compte ainsi 108 communes et 71 849 habitants. Le PETR - UCCSA s'inscrit sur un espace cohérent où les collectivités définissent, ensemble, le développement qui leur convient, selon des besoins et des intérêts communs.

LE FONCTIONNEMENT DU PETR - UCCSA-UCCSA

LES ORGANES DELIBERANTS / POLITIQUES

Les EPCI sont représentés au sein de deux instances qui disposent chacune de rôles précis :

- Le Comité Syndical 32 délégués (délibération du comité syndical du 5 octobre 2017) : **4 réunions en 2025**

Les membres ont été désignés au sein des structures délibérantes des EPCI : L'équité des voix est respectée entre chaque EPCI.

Le Comité Syndical désigne le Président et les membres du bureau ; il débat et délibère sur les projets et l'avenir du territoire ; il vote le budget.

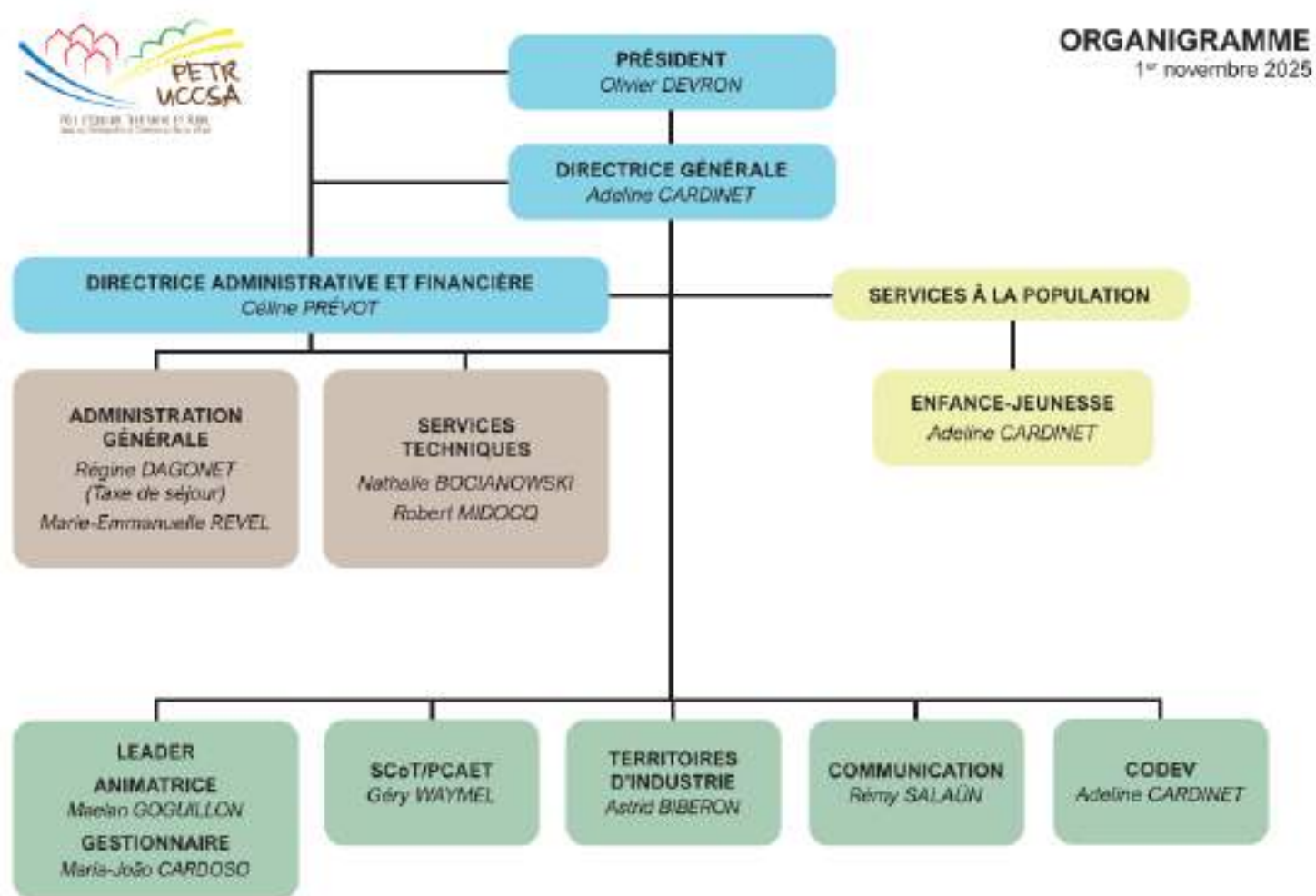
- Le Bureau Syndical 16 membres (délibération du comité syndical du 25 juin 2020) : **7 réunions en 2025**

Le Bureau syndical est composé (délibération du 10 septembre 2020) : du Président, des 7 vice-présidents et de 8 délégués syndicaux titulaires. Il met en application les orientations débattues en Comité Syndical et engage les actions ; il gère les affaires courantes de la structure.



LES SERVICES

Le PETR - UCCSA œuvre pour le développement durable du territoire, dans les domaines : économique, social et environnemental. Une équipe de techniciens contribue à la réalisation des projets du territoire, par la concertation et la coordination, du pilotage de projets à la réalisation d'études ou d'expertises. **Au 31 décembre 2025 : 11 agents – 9.08 ETP.**



AMENAGEMENT DURABLE

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE – SCoT

Le SCoT est un outil de planification stratégique qui aborde des sujets de notre quotidien notamment centrés sur les questions d'organisation de l'espace et de l'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement. Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs et est ainsi le document pivot, ce qui permet aux PLU/PLUi de se référer juridiquement à lui. Il assure ainsi la cohérence des documents d'urbanisme qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.

En 2025, la mise en œuvre du SCoT du Sud de l'Aisne se poursuit en restant notamment à l'écoute de l'élaboration du PLUiH de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et en émettant des avis sur la demande de modification simplifiée d'une commune et sur les SCoT Grand Reims et Pays de Brie et Champagne.

Le SRADDET¹ des Hauts-de-France a créé une enveloppe de 1335 hectares dédiée à des projets d'envergure régionale (PER). Suite à l'appel à projets régional et la réponse portée par le PETR- UCCSA, deux projets d'implantation d'activités économiques ont été retenus sur la C4 et sur la CARCT. Leur surface ne sera pas prise en compte dans la consommation d'espaces à l'échelle local
Cette démarche permettra de renforcer le développement économique tout en économisant le compte des surfaces à consommer sur le PETR.

Enfin, le contrat opérationnel de mobilité de la Région Hauts de France a été suivi pour notamment renforcer l'accessibilité des habitants dans leur utilisation du transport ferroviaire.

L'enjeu de ces intervention est de faire connaitre les besoins du territoire afin que les propositions des documents soient en adéquation avec le développement et les caractéristiques du Sud de l'Aisne.

ENVIRONNEMENT

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU SUD DE L' AISNE – PCAET

Face aux évolutions climatiques et à la nécessité de se réappropriier notre énergie pour réduire notre dépendance, le Sud de l'Aisne souhaite poursuivre collectivement une transition vers un développement plus soutenable.

Depuis plusieurs mois, le PETR - UCCSA a mobilisé les acteurs du territoire pour une élaboration collective du Plan Climat Air Énergie Territorial du Sud de l'Aisne. Cette concertation approfondie a permis de construire une stratégie et un plan d'actions qui répondront aux enjeux locaux d'aujourd'hui et de demain.



¹ Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires porté par la Région Hauts-de-France

En février 2025, le projet de Plan Climat Air-Energie Territorial du Sud de l'Aisne qui comprend le bilan de la concertation et l'arrêt du projet ont été validés par le PETR – UCCSA, puis par ses intercommunalités.

Une réunion publique s'est tenue et une consultation par voie électronique préalable à son adoption a été organisée du 17 septembre 2025 au 22 octobre 2025. L'avis de l'Autorité Environnementale, la Région et Préfet de la Région ont également été transmis. Un travail a été mené pour analyser les réponses apportées.

Les élus du PETR – UCCSA ont décidé d'adopter le projet modifié de Plan Climat Air Energie du Sud de l'Aisne le 9 décembre 2025.



LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES - ZAENR

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français.

Les communes doivent définir des « zones d'accélération » des énergies renouvelables par type d'énergie renouvelable. L'enjeu est que ces zones soient suffisantes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...).

Afin d'une part, d'obtenir un potentiel de production énergétique du territoire du Sud de l'Aisne prenant en compte les contraintes techniques et socio-techniques (acceptabilité des différentes filières, contraintes urbanistiques et environnementales...) et d'autre part, d'accompagner les communes à la définition des ZAEnR sous forme de cartographie, le PETR – UCCSA a piloté la mise en œuvre de cette action en partenariat avec les acteurs du territoire et les services de l'Etat. L'objectif est d'apporter une vision globale des potentiels sur le sud de l'Aisne. En 2025, ce travail s'est poursuivi.

L'arrêté du Préfet définissant les ZAENR suite aux propositions émises par les communes devrait être signé en 2026.



TERRITOIRES D'INDUSTRIE (2023-2027)

Le PETR - UCCSA s'efforce de développer son tissu industriel en renforçant les entreprises existantes, en attirant de nouvelles activités et en œuvrant pour une économie plus durable.

Une approche globale et transversale est déclinée dans un plan d'actions qui comprend : la réhabilitation des friches industrielles, le développement de l'éducation professionnelle, la création d'une offre immobilière pour les jeunes professionnels, la création d'outils collaboratifs comme des achats groupés, la mobilité ou le développement de la production ou de la consommation d'énergies renouvelables.



Plusieurs actions ont été entreprises notamment le recensement de 24 friches sur le Sud de l'Aisne, l'accompagnement et l'organisation du salon Osez l'Industrie 2025 (changement de format pour devenir des tables rondes professionnels-élèves, au sein du lycée Jules Verne), le suivi du projet "résidence premier emploi" renommée « résidence jeunes actifs », le suivi de la société collectivité d'achat groupé AISNER.SCIC, et l'accompagnement de l'école de production « Prod Factory ».

Des rencontres approfondies ont été réalisées avec les chefs d'entreprises industrielles et les collèges du territoire afin d'organiser des projets concrets en 2026.



ENFANCE - JEUNESSE

Le PETR - UCCSA favorise la qualification et la montée en compétences des professionnels de la petite enfance et de la jeunesse en proposant plusieurs formations de proximité.

- ⇒ Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sont des diplômes qui permettent d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Le PETR - UCCSA a donc poursuivi sa politique de formation à l'animation et à la direction des accueils de loisirs du territoire, en partenariat avec la CAF à travers la Convention Territoriale Globale.

En 2025 :

- 26 stagiaires ont été formés au BAFA base
- 25 stagiaires ont été formés au BAFA approfondissement



PERSONNES AGEES ET PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

LE CLIC DU SUD DE L' AISNE (CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE)



Éléments d'activité pour la période du 01/01/2025 au 30/09/2025

Piloté par le Département de l'Aisne, le CLIC du Sud de l'Aisne informe, conseille et accompagne les personnes à partir de 60 ans et leurs proches afin d'améliorer leur quotidien à domicile, en proposant des solutions adaptées à leur situation. Cet accompagnement individuel et gratuit permet de répondre aux interrogations sur la perte d'autonomie, le maintien à domicile, les dispositifs existants, les droits des usagers, la constitution du dossier de demande APA, d'action sociale auprès des caisses de retraite, de Complémentaire Santé Solidaire et aide dans l'élaboration et le suivi des dossiers. L'équipe du CLIC est composée d'une coordinatrice, d'une assistante sociale, d'une conseillère et d'une assistante administrative.

Le CLIC du Sud de l'Aisne a répondu à **927 dossiers de demandes** en 2025. **663 personnes** ont été accompagnées. Parmi ces personnes, 318 nous ont sollicités pour la première fois.

La moyenne d'âge du public CLIC est d'environ 79 ans.



CLIC du Sud de l'Aisne
4 av. Pierre et Marie Curie
02400 Château-Thierry

En octobre 2024, le Conseil Départemental a adopté son schéma départemental de l'autonomie qui mentionnait l'internalisation des CLICs de l'Aisne.

Aussi, la totalité des missions du CLIC du sud de l'Aisne et du relais de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ont été transférées au Conseil Départemental le 1^{er} octobre 2025.

| Origine de la demande | 2025 |
|-----------------------|------------|
| la personne concernée | 266 |
| l'entourage | 247 |
| un médecin | 2 |
| un professionnel | 116 |
| la personne concernée | 100 |
| l'entourage | 122 |
| un professionnel | 74 |
| TOTAL | 927 |

| Principaux besoins | |
|---------------------------------------|-----|
| AIDE ADMINISTRATIVE | 149 |
| AIDE AU MAINTIEN A DOMICILE | 194 |
| ALLOCATION PERSONNALISE D AUTONOMIE | 138 |
| APPRECIATION DE LA NATURE DES BESOINS | 162 |
| SITUATIONS SOCIALES | 131 |

PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

Depuis septembre 2016, le PETR - UCCSA a conventionné avec le Conseil Départemental pour que le CLIC réalise les permanences de la MDPH dans les locaux Pierre et Marie Curie à Château-Thierry.

Cette antenne est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées (adultes et enfants) et de leurs proches.

Elle aide dans la constitution de dossier de demande : • Demande de cartes d'invalidité, de priorité, de stationnement ; • Demande de prestation de compensation ; • Demande d'Allocation aux Adultes Handicapés ; • Demande relative au travail, à l'emploi et l'orientation professionnelle...

Une permanence pour accompagner les personnes en situation de handicap a lieu sur rendez-vous une journée par semaine
Le relais contact MDPH a accueilli et **accompagné 445 personnes (644 personnes en 2024)**.

| Accueil physique (nombre de personnes se présentant à un point d'accueil) | | | Accueil téléphonique (nombre d'appels téléphoniques) | | Accueil mail (nombre de mails réceptionnés) | Accueil courrier (nombre de courriers reçus) |
|--|---------------|---------------|--|---|--|---|
| Nombre de personnes accueillies, quel que soit le niveau d'accueil | Dont niveau 1 | Dont niveau 2 | Nombre d'appels reçus téléphoniques | Nombre d'appels téléphoniques décrochés | | |
| 445 | 257 | 188 | 205 | 205 | 3 | 1 |

LE PROGRAMME LEADER - LIAISON ENTRE LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE RURALE

NOUVELLE PROGRAMMATION 2023 – 2027

La convention instituant la programmation LEADER 2023 – 2027 sur le territoire du PETR – UCCSA a été signée le 22 mars 2024, suite à la sélection du territoire dans la nouvelle programmation LEADER le 13 avril 2023. A l'automne 2024, l'équipe LEADER et les porteurs de projets ont obtenu l'accès au logiciel EuroPAC mais des contraintes techniques ont repoussé les délais de mise en œuvre concrète.

Depuis le début de la programmation, un grand nombre de porteurs de projets potentiels ont rencontré l'équipe technique du GAL, confirmant la meilleure connaissance des acteurs économiques, publics et associatifs.

Le premier comité de programmation s'est tenu le 4 juin 2025. Au total, 3 comités de programmation ont été réalisés. En 5 mois, 10 projets ont été soutenus et ont consommé 60% de l'enveloppe, ce qui représente 409 000€ de fonds européens attribués pour un montant total de projet de 695 000€.

Ces actions sont concrètes et touchent notre quotidien que ce soit dans la transition énergétique ou agricole, la préservation des ressources naturelles ou la dynamisation de l'économie locale et du tourisme.

Nombre de porteurs de projets accompagnés : 25

Nombre de nouveaux porteurs ayant déposé une demande d'aide sur euro-pac: 9 projets

Nombre de dossiers programmés : 10 projets

Nombre de dossiers avec demande de paiement en cours : 3 projets

Plusieurs actions de communication et de recherches de coopération ont été menées.



DES PROJETS QUI PÉTILLENT
DANS LE SUD DE L'AISNE
AVEC LE PROGRAMME LEADER



La stratégie du Sud de l'Aisne :

« Accompagner l'adaptation et les transitions du territoire en s'appuyant sur ses ressources locales pour un avenir attractif et durable »

- Soutien à la transition énergétique et à la préservation des ressources naturelles par la voie de la sobriété
- Accompagnement de la mutation de l'économie productive et de la dynamisation de l'économie de proximité
- Aide à la transition agricole et à l'accès à une alimentation saine, équilibrée et locale
- Appui à la promotion des offres et des filières touristiques et culturelles
- Coopération



LE FESTIVAL MUSIQUE EN OMOIS – FMO

Musique en Omois est un festival de musiques actuelles itinérant sur le Sud de l'Aisne. Tout au long de l'été, chaque vendredi, le festival s'installe sur le territoire pour y accueillir un public fidèle et chaleureux. Partager la vie des habitants qui ont beaucoup de plaisir à accueillir le public et mettre en lumière leur village, redécouvrir ses voisins, se donner rendez-vous entre amis ... mais aussi profiter de la qualité artistique et de la diversité des styles musicaux : ceux sont les points forts du festival qui ont permis sa réussite et son développement.

Il est à noter un équilibre entre artistes émergents et artistes de scène confirmés, musiciens locaux et internationaux, qui ravit les amateurs de musique, les plus aguerris et le public de tout âge.

Récapitulatif des groupes accueillis

- Nogent-l'Artaud : Cartoon Machine / Loosers / Compagnie Nomad Nomad
- Fère-en-Tardenois : Guizmo / A la Bisaine / Compagnie Nomad Nomad
- Latilly : Les Fils du Facteur / Journey with Queen/ Cie Nomad Nomad
- Essômes sur Marne : Morgane Ji / MAO Cormontreuil / Rafi et Pimpom
- Dhuys et Morin en Brie (Marchais-en-Brie) : Giufà / Reyd / Pick that Bow

Fréquentation

- Nogent-l'Artaud : 1500 personnes
- Fère-en-Tardenois : 3000 personnes
- Latilly : 2500 personnes
- Essômes-sur-Marne : 1600 personnes
- Marchais-en-Brie : 1200 personnes

TOTAL : 9 800 personnes

www.musique-en-omois.com

FESTIVAL MUSIQUE EN OMOIS

FMO 2025

04/07 Nogent-l'Artaud

13/07 Fère-en-Tardenois

18/07 Latilly FEU D'ARTIFICE

25/07 Essômes-sur-Marne

01/08 Marchais-en-Brie

CONCERTS GRATUITS

**CARTOON MACHINE GUIZ MORGANE JI
LES FILS DU FACTEUR GIUFÀ**

LOOSER, À LA BISAINNE, JOURNEY WITH QUEEN, MAO CORMONTREUIL, REYD

www.musique-en-omois.com

PETER UCCSA, Caggio, d'f, L'ARNE, Château Thierry

Le festival c'est aussi :

- ☞ Une action participative : toute l'année, les représentants des villages sont associés à la coconstruction du festival : écoute et choix des groupes musicaux, organisation sur le site (date, modalités d'accueil, buvette, restauration, parking, sécurité ...), communication... Entre 30 et 40 bénévoles de chaque village participent au bon déroulé du festival.
- ☞ Une implication auprès du jeune public avec des spectacles dédiés, l'organisation d'un temps d'échanges avec les accueils de loisirs pour présenter les métiers artistiques et techniques.
- ☞ Une attention portée auprès des personnes en situation d'handicap avec notamment la programmation du chansigne par « 10 doigts en cavale » sur un concert. Cette action permet de faciliter l'accès aux publics sourds et malentendants grâce à la traduction en direct des chansons.
- ☞ Une sensibilisation sur différentes thématiques : les risques auditifs, les dangers de l'alcool au volant (Centre information jeunesse - CIJ), l'environnement (assainissement écologique)
- ☞ La mise en place de navettes en transports collectifs sur chaque date (partenariat avec Keolis et la CARCT)
- ☞ Une incitation à l'achat local et à la promotion des circuits courts (buvette, restauration)
- ☞ Une prévention grâce à la fabrication des sifflets Gédinon. C'est une initiative innovante en partenariat avec le FabLab de Château-Thierry. Ils permettent en cas de besoin, de signaler une situation d'urgence ou d'alerter les autres festivaliers.



AUTRES MISSIONS

COMMUNICATION

Différents supports de communication sont reconduits. Ils permettent de communiquer auprès des collectivités et des habitants afin de mieux connaître le PETR - UCCSA et ses missions.

LOCATIONS DE SALLES ET DE CHAMBRES (RESERVEES AUX PROFESSIONNELS, COLLECTIVITES ET ASSOCIATIONS)

La Ferme du ru Chailly héberge les bureaux du siège du PETR - UCCSA.

Cet ancien corps de ferme de 2200 m² permet d'organiser différentes manifestations, il propose :

- 2 salles de réception (plus de 100 personnes),
- 3 salles de réunion (environ 30 personnes),
- 1 cuisine professionnelle entièrement équipée
- un hébergement de 17 chambres adaptées à différents besoins : des chambres doubles et collectives pour une capacité de 68 lits.

FORMATIONS

Par manque de financement, la Fondation des Apprentis d'Auteuil a arrêté ses formations permettant de répondre aux besoins des entreprises du territoire et à la réinsertion des jeunes. Plus aucune action n'est présente dans le département de l'Aisne, pour le moment.

CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE : AVENANT 2025 - 2026

Copiloté par le PETR – UCCSA et les services de l'Etat, un travail de recensement des projets structurants sur les communes du Sud de l'Aisne a été réalisé. L'enjeu était d'analyser leur cohérence avec l'avenant qui actualise et complète les orientations stratégiques initiales du contrat. Environ 100 projets ont été identifiés sur les axes suivants :

- Orientation 1 : Transports
- Orientation 2 : Energie
- Orientation 3 : Espaces naturels
- Orientation 4 : Déchets
- Orientation 5 : Bâtiments
- Orientation 6 : Agriculture et sols
- Orientation 7 : Eau
- Orientation 8 : Alimentation
- Orientation 9 : Industrie

CONTRAT LOCAL DE SANTE 2024 - 2028

Le PETR – UCCSA participe au Contrat Local de Santé.

Il est un outil essentiel apporté à la dynamique de prévention de santé et d'accompagnement médico-social en lien avec le projet régional de santé porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS). L'objectif est de s'appuyer sur les initiatives locales, valoriser les acteurs et les actions mises en place pour créer des synergies et ainsi lutter contre les inégalités territoriales de santé. A terme, il s'agit de faire converger les objectifs, de coordonner les acteurs et les financeurs pour servir la cohésion sociale et le vivre ensemble.



FINANCES

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (provisoire)

Le référentiel M57 s'applique, à toutes les collectivités locales, leurs établissements publics locaux et l'ensemble des établissements publics mentionnés à l'article L.1612-20 du code général des collectivités territoriales, en application de l'article 106 de la loi NOTRE. Le règlement budgétaire et financier a été adopté lors du comité syndical du 10 avril 2024.

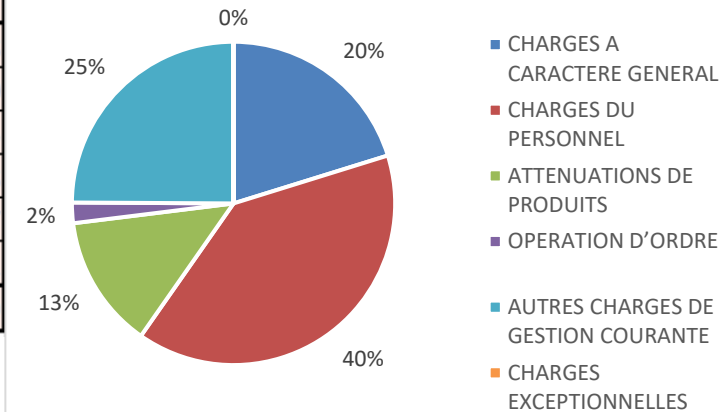
Le résultat de l'exercice 2025 (provisoire) est de 245 037,61 € comprenant un excédent de la section de fonctionnement de 140 531,53 € et un excédent de la section d'investissement de 104 506,08 €, et qui se décline comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES | TOTAL |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Réalisations de l'exercice | | | |
| Section de Fonctionnement | 1 515 520,69 € | 1 528 619,49 € | + 13 098,80 € |
| Section d'Investissement | 22 809,06 € | 34 484,62 € | + 11 675,56 € |
| Total exercice 2025 | 1 538 329,75 € | 1 563 104,11 € | + 24 774,36 € |
| Reports de l'exercice 2024 | | | |
| Section de Fonctionnement | | 127 432,73 € | + 127 432,73 € |
| Section d'Investissement | | 92 830,52 € | + 92 830,52 € |
| Total report 2024 | | + 220 263,25 € | + 220 263,25 € |
| Reste à réaliser en Investissement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Résultat d'exécution 2025 | 1 538 329,75 € | 1 783 367,36 € | + 245 037,61 € |
| Section de Fonctionnement | | | + 140 531,53 € |
| Section d'Investissement | | | + 104 506,08 € |

SECTION
DE
FONCTIONNEMENT

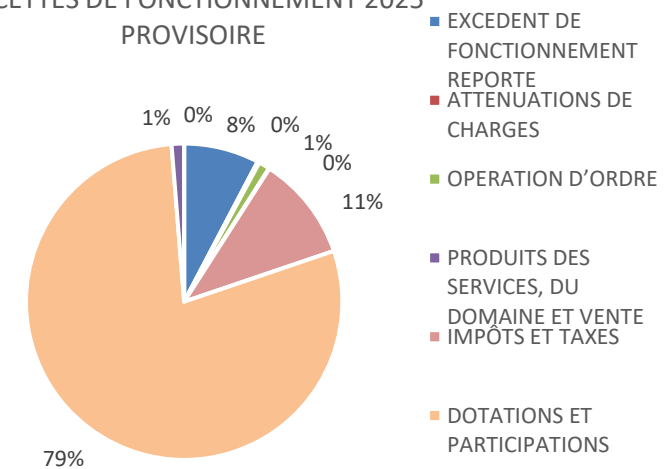
| | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | CFU 2025 |
|-----|------------------------------------|---------------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 306 294,58 |
| 012 | CHARGES DU PERSONNEL | 598 654,30 |
| 014 | ATTENUATIONS DE PRODUITS | 201 995,05 |
| 042 | OPERATION D'ORDRE | 31 081,78 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 377 252,47 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 242,51 |
| | TOTAL | 1 515 520,69 |

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025
PROVISOIRE



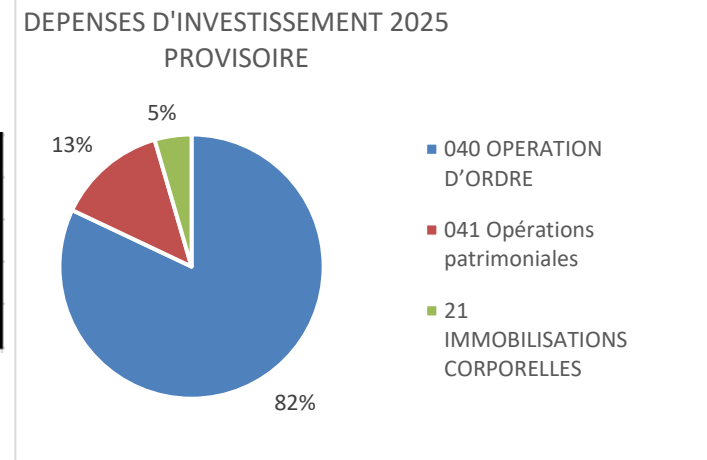
| | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | CFU 2025 |
|-------|--|---------------------|
| 002 | EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | 127 432,73 |
| 013 | ATTENUATIONS DE CHARGES | 3 260,73 |
| 042 | OPERATION D'ORDRE | 18 710,66 |
| 70,00 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VEN | 922,63 |
| 73,00 | IMPÔTS ET TAXES | 177 515,53 |
| 74,00 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 1 307 082,15 |
| 75,00 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 21 127,79 |
| 77,00 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 0,00 |
| | TOTAL | 1 656 052,22 |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025
PROVISOIRE

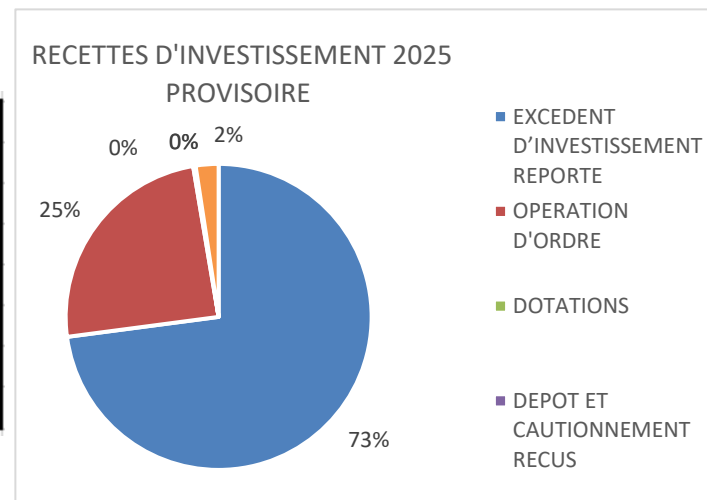


SECTION
D'
INVESTISSEMENT

| | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | CFU 2025 |
|-----|-----------------------------|------------------|
| 040 | OPERATION D'ORDRE | 18 710,66 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 3 070,00 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 1 028,40 |
| | TOTAL | 22 809,06 |



| | RECETTES D'INVESTISSEMENT | CFU 2025 |
|-------|---------------------------------------|-------------------|
| 001 | EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE | 92 830,52 |
| 040 | OPERATION D'ORDRE | 31 081,78 |
| 10 | DOTATIONS | 332,84 |
| 165 | DEPOT ET CAUTIONNEMENT RECUS | 0,00 |
| 1 068 | EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE | 0,00 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 3 070,00 |
| | TOTAL | 127 315,14 |



Les amortissements créent des recettes d'investissement qui impactent chaque année, la section de fonctionnement. 2020 : 20 989 €, 2021 : 24 750 €, 2022 : 41 265 €, 2023 : 41 614 €, 2024 : 23 538 €, 2025 : 12 300 €

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Présidente du Conseil de Développement Territorial du Sud de l'Aisne : Mme Diane TIZA

Vice-président commission 1 : « Affirmer l'identité du PETR - UCCSA comme un territoire à dominante rurale qui bénéficie d'un cadre de vie de qualité » : M. Rubens OLIVENBAUM-CHAMPENOIS

Vice-présidente commission 2 : « Conforter et diversifier la dynamique économique du territoire » : Mme Corinne BERNE

Vice-président commission 3 : « Œuvrer pour un territoire durable » : M. Jean-Michel DAVESNE

Le Conseil de Développement travaille sur différents sujets qui touchent notre quotidien. Il est un lieu d'expression et de dialogue entre des personnes d'horizons très divers qui expriment leurs idées, les mettent en étude et en débat au profit du territoire et de ses habitants.

Il remplit une mission consultative auprès des élus du territoire, notamment sur le volet stratégie et plan d'action du Plan Climat Air et Energie du Sud de l'Aisne (Présentation et échanges sur les avancées du Plan Climat Air Energie Territorial du Sud de l'Aisne) , des fonds LEADER, du programme alimentaire territorial.

- **COMMISSION 1 - AFFIRMER L'IDENTITE DU PETR - UCCSA COMME UN TERRITOIRE A DOMINANTE RURALE QUI BENEFICIE D'UN CADRE DE VIE DE QUALITE (en pause)**
- **COMMISSION 2 - CONFORTER ET DIVERSIFIER LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE**

Etude sur les bus itinérants Frances services (rencontres avec la Présidente et la Directrice de la CC Charly sur Marne puis de la conseillère déléguée aux Maisons de l'agglomération et usages du numérique accompagnée du Directeur général adjoint des Services à la Cohésion Sociale et Médico Social de la CARCT)

- **COMMISSION 3 - ŒUVRER POUR UN TERRITOIRE DURABLE**

Réflexion sur l'accessibilité des produits locaux pour d'une part Inciter la centralisation, la mise en vente de fruits et de légumes locaux tout en garantissant des prix raisonnables pour les consommateurs et rentables pour les agriculteurs. D'autre part, renforcer les échanges entre collectivités et producteurs locaux (rencontres avec Conseillère alimentation et circuits courts à la Chambre d'agriculture de l'Aisne puis avec l'animatrice du PAT et la directrice du service environnement de la CARCT).



MAISON DU TOURISME *LES PORTES DE LA CHAMPAGNE*

Le 12 juillet 2013, les élus de l'UCCSA ont voté la création de la Maison du Tourisme du Sud de l'Aisne. Il s'agit d'un Office de Tourisme intercommunautaire, né de la fusion des différents Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives existants sur le territoire, sous forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC). La Maison du Tourisme se constitue d'un comité de direction qui regroupe des élus et des prestataires touristiques du territoire. Il délibère sur toutes les questions concernant le fonctionnement et l'activité de la Maison du Tourisme. L'objectif est de faire du Sud de l'Aisne une véritable destination touristique reconnue.

La taxe de séjour

Le PETR - UCCSA a pour mission de collecter la taxe de séjour auprès des hébergeurs et de la reverser au Conseil départemental de l'Aisne et à la Maison du Tourisme. En janvier 2025, **le montant de la taxe de séjour 2025 collecté s'élève à 170 000 €.**

Le contrat de destination du Sud de l'Aisne

Le comité syndical du PETR - UCCSA a voté le 3 juillet 2024 le contrat de destination. Il est un outil de développement touristique porté par la Région Hauts de France qui accompagne les territoires dans leur stratégie locale de développement touristique. Le contrat s'appuie sur l'identité du territoire et de ses atouts qui sont mis en adéquation avec les attentes des clientèles touristiques visées. Un partenariat se poursuit avec le territoire pour le suivi de porteurs de projets touristiques.

Convention d'objectifs 2024 – 2026

Validée lors du comité syndical du 10 avril 2024, elle reprend les missions confiées à la Maison du Tourisme, les moyens octroyés ainsi que les engagements concernant :

- Fonctionnement de l'Office de Tourisme Intercommunautaire
- Poursuite de la dynamique de reprise touristique et renforcement des retombées économiques du territoire et ses acteurs
- Promotion et Marketing de Destination
- Organisation territoriale, développement de l'identité territoriale et son appropriation
- Structuration et renforcement de l'offre territoriale pour la rendre cohérente

ORGANIGRAMME DE LA MAISON DU TOURISME



FRÉQUENTATION

Accueil

FRÉQUENTATION DU
COMPTEUR JOURNALIER
(ANNÉE COMPLÈTE)

SUIVI TOURINSOFT

9 610
enregistrements
tourinsoft,
alors que l'année 2024
comptabilisait un total
de 9 101 demandes

Tourinsoft
En 2025
9 610
visiteurs

En 2024,
16 429 passages
comptabilisés
de janvier à décembre
(lissé à 14 254 visiteurs)

En 2025,
18 667 passages
comptabilisés,
(lissé à 16 825 visiteurs en
retranchant les entrées/
sorties parasites)

Compteur
En 2025
16 825
visiteurs

Amants, heureux amants, vous
Que ce soit aux rives prochaines.
Soyez-vous l'un à l'autre un monde tout
Toujours divers, toujours nouveau;
prenez-vous lieu de tout, compiez pour

Jours
d'ouverture
328
sur 365

PROVENANCE DES PRINCIPAUX FOYERS ÉMETTEURS DE VISITEURS ÉTRANGERS (en % du visitorat total)



Belgique
378
soit
3,93%



Royaume-Uni
235
soit
2,45%



Pays-Bas
222
soit
2,31%

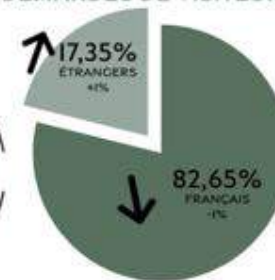


Allemagne
167
soit
1,74%

PROVENANCE DES DEMANDES PAR RÉGION DES VISITEURS FRANÇAIS



DEMANDES DE VISITEURS



FRÉQUENTATION

Visites guidées

38
visites
guidées

268
visiteurs
dont
60 entrées
gratuites

Annulations :
10 visites annulées
faute de participants
et en raison des conditions
météorologiques
(contre 8 en 2024).

236
visiteurs
en 2024
13,6%

Moyenne de 9,57 visiteurs
par visite.



CHIFFRES clés

CA GROUPE



POUR RAPPEL
72 999,10 €
en 2024

CA TOTAL
(GROUPE + INDIVIDUELS)



POUR RAPPEL
73 312,82 €
en 2024

RETOMBÉES
PRESTATAIRES



POUR RAPPEL
62 352,82 € 35 268,21 €
en 2024 en 2023

NOMBRE DE VISITEURS PANIER MOYEN PAR CLIENTS



POUR RAPPEL
2240
en 2024



POUR RAPPEL
33,29 € 23,61 €
en 2024 en 2023



⇒ VOIR LE RAPPORT D'ACTIVITES COMPLET DE LA MAISON DU TOURISME

Annexe 1 : Périmètre du PETR - UCCSA

- o **La Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne (C4)** a été créée le 31 décembre 1995 - **21 communes.**

Bézu-le-Guéry,
Charly-sur-Marne,
Chézy-sur-Marne,
Coupru, Crouttes-sur-Marne,
Domptin, Essises,

La Chapelle-sur-Chézy,
L'Épine-aux-Bois,
Lucy-le-Bocage,
Marigny-en-Orxois,
Montfaucon,

Montreuil-aux-Lions,
Nogent-l'Artaud,
Pavant, Romney-sur-Marne,
Saulchery, Vendières,
Veully-la-Poterie,

Viels-Maisons,
Villiers-Saint-Denis

- o **La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT)** a été créée le 1^{er} janvier 2017- **87 communes.**

Armentières-sur-Ourcq
Azy-sur-Marne
Barzy-sur-Marne
Belleau
Beuvarde
Bézu-Saint-Germain
Blesmes
Bonneil
Bonnesvalyn
Bouresches
Brasles
Brécly
Brumetz
Bruyères-sur-Fère
Bussiares
Celles-les-Condé
Chartèves
Château-Thierry
Chézy-en-Orxois
Chierry
Cierges
Coincy

Condé-en-Brie
Connigis
Coulonges-Cohan
Courboin
Courchamps
Courmont
Courtemont-Varennes
Crézancy
Dhuys-et-Morin-en-Brie
Dravegny
Epoux-Bézu
Epieds
Essômes-sur-Marne
Etampes-sur-Marne
Etrépilly
Fère-en-Tardenois
Fossoy
Fresnes-en-Tardenois
Gandelu
Gland
Goussancourt
Grisolles

Hautevesnes
Jaulgonne
La Croix-sur-Ourcq
Latilly
Le Charmel
Licy-Clignon
Loupeigne
Mareuil-en-Dôle
Mézy-Moulins
Mont-Saint-Père
Monthiers
Monthurel
Montigny-L'Allier
Montigny-les-Condé
Montlevon
Nanteuil-Notre-Dame
Nesles-la-Montagne
Neuilly-Saint-Front
Nogentel
Pargny-La-Dhuys
Passy-sur-Marne
Priez

Reuilly-Sauvigny
Rocourt-Saint-Martin
Ronchères
Rozet-Saint-Albin
Rozoy-Bellevalle
Saint-Eugène
Saint-Gengoulph
Saponay
Sergy
Seringes-et-Nesles
Sommelans
Torcy-en-Valois
Trélou-sur-Marne
Vallées-en-Champagne
Verdilly
Vézilly
Vichel-Nanteuil
Viffort
Villeneuve-sur-Fère
Villers-Agron-Aiguizy
Villers-sur-Fère

